



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'énergie

Question écrite n° 24498

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser les perspectives de son action ministérielle tendant à l'adoption par le Parlement du traité sur la charte de l'énergie, déposé à l'Assemblée nationale le 28 juillet 1997 (n° 195), dont la discussion avait commencé sous la Xe législature et toujours en instance d'examen.

## Texte de la réponse

Le projet de loi de ratification du traité de la charte de l'énergie et du protocole sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes a été transmis au Sénat en mars 1997. Ayant reçu l'approbation de cette chambre, il a été déposé à l'Assemblée nationale en juillet 1997. Le ministre est favorable à une accélération du processus de ratification de ce traité, dont l'initiative revient à l'Union européenne, et auquel notre pays a apporté son soutien politique. Même s'il n'appartient pas au ministre d'interférer dans le déroulement des travaux du Parlement, il ne peut que formuler le souhait d'un examen rapide de ce texte par l'Assemblée nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24498

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 538

**Réponse publiée le :** 29 mars 1999, page 1878